

Mauguio, le 9 mars 2020

Objet : Gestion de l'épidémie de coronavirus

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'appeler votre attention quant à la prise en charge du coronavirus dans notre pays.

Le COVID-19 se propage rapidement nécessitant la mise en œuvre de mesures drastiques de nature à enrayer au mieux cette épidémie.

Les infirmières et les infirmiers libéraux sont les hussards blancs de la santé de proximité dans notre pays. Aujourd'hui encore, nous sommes 24h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an en première ligne, en contact quotidien avec 1 million de patients et même plusieurs millions si l'on considère l'entourage et les différents intervenants au domicile. Tous les jours et plusieurs fois par jour nous manipulons des sécrétions, tous les jours nous sommes en contact avec la maladie. Par défaut de protection, nous ne souhaitons pas devenir les fossoyeurs de notre système de soins et être nous-mêmes lourdement impactés.

Aujourd'hui, aucun des outils de protection individuelle ne nous a été fourni. Même si nous faisons face à une crise sanitaire de grande ampleur, il est hors de question que notre profession soit mise en danger en raison d'un manque de préparation ou de certains dysfonctionnements. Il est donc plus qu'urgent que des kits de protection complets soient distribués aux infirmières et aux infirmiers libéraux. Nous refusons d'être la première ligne sacrifiée et souhaitons au contraire continuer à être la pierre angulaire de notre santé du quotidien pour préserver les patients et sauver des vies.

Nous sommes en effet les mieux à même de divulguer les gestes de prévention et d'éduquer aux bonnes pratiques en matière de santé publique. Pionniers des pratiques hygiénistes, nous avons permis à de maintes reprises dans l'Histoire de contenir certaines grandes épidémies. Notre expérience et nos compétences ne sont donc plus à prouver en la matière. Le projet de Convergence Infirmière est d'ailleurs centré sur ces thématiques de la prévention, de l'éducation et de la nécessaire prise en compte des considérations environnementales en santé. Au-delà de cette crise, il est indispensable de mettre en œuvre des programmes de prévention et d'éducation à destination de l'ensemble de la population et notamment auprès des patients atteints de pathologies chroniques et pour lesquels les infirmiers et les infirmières pourront jouer un rôle essentiel.

Enfin, il est nécessaire et légitime que nous puissions être rémunérés à la hauteur du risque et du contexte de tensions psychologiques sous-tendu. Les risques pris pour continuer de soigner la population doivent être considérés. De plus, il est bien évident que nous allons passer beaucoup plus de temps avec des patients atteints par le coronavirus et leur famille afin d'expliquer, de rassurer et d'éviter la propagation de l'épidémie. Nos rôles en terme d'observation, de prévention et de protection sont, en première ligne, fondamentaux. Aussi, nous sollicitons la mise en place d'un AMI 10 pour la prise en charge des patients atteints par le coronavirus, avec MCI dès lors qu'une coordination est nécessaire ainsi que la possibilité de cumuler les autres actes à taux plein.

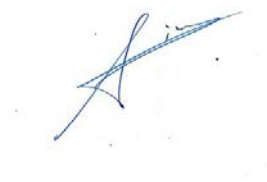
Nous revendiquons, vous l'aurez compris, des mesures de soutien fortes et adaptées afin que les infirmières et les infirmiers puissent continuer d'exercer leurs missions dans les conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire de nature à les préserver et de façon connexe à protéger la santé de leurs patients. La mise à disposition de solution hydro-alcoolique, de sur-blouses, de masques, de gants est un préalable totalement indispensable à la poursuite de nos missions. En tant qu'organisation professionnelle représentative, nous ne pouvons tolérer des manquements extrêmement préjudiciables dans la chaîne sanitaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à nos réflexions professionnelles de la plus haute importance et qui appellent des réponses urgentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Ghislaine SICRE

Présidente de Convergence Infirmière



M. Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75700 PARIS